

Labo citoyen : « Les enjeux de la trêve sociale pour la gouvernance post-transition »

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. De la clarification des concepts	5
2. De la nécessité et des conditions de la trêve sociale	6
2.1. De la nécessité de la trêve sociale	6
2.2. Des conditions d'une trêve sociale	9
2.2.1. Conditions d'une trêve sociale au plan politique	10
2.2.2. Conditions d'une trêve sociale au plan judiciaire	10
2.3. De l'identification des acteurs de la trêve sociale	11
3. Recommandations.....	12
CONCLUSION.....	15
ANNEXE.....	16

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

BURKINA INTERNATIONAL, Un Think Tank Citoyen

L'expression "think tank" (ou réservoir d'idées ou laboratoire d'idées) désigne une institution de droit privé, à but non lucratif, qui regroupe des experts ou des professionnels chargés de réfléchir sur des questions des domaines politique, économique, technologique, social, etc. Les think tanks produisent régulièrement des études ou des rapports et formulent des propositions. Certains sont ouverts vers la société civile et organisent des réunions publiques, des séminaires ou des colloques. Ils sont parfois considérés comme un lien entre le monde du savoir ou de la recherche et celui de la politique ou du pouvoir. Les think tanks se distinguent des clubs ou des cercles de réflexion qui sont souvent réunis autour d'un homme ou d'un parti politique et qui fonctionnent de manière plus informelle avec des personnes de bonne volonté, sur une base non professionnelle. BI s'inscrit dans le type "advocacy think tanks" ou dévoués à une cause, qui produisent des études et soutiennent des idées en lien avec les valeurs qu'ils défendent. L'action de BURKINA INTERNATIONAL consiste à mener des études et à émettre des propositions souvent dans le domaine des politiques publiques à travers des recherches, des auditions d'experts, des réunions, des séminaires ou conférences publiques.

NOTRE ORGANISATION

L'instance suprême de l'association est l'assemblée générale. Elle dirigée par un conseil d'administration. L'organe technique est le centre de ressources avec sa tête un directeur exécutif. Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) a en charge la qualité scientifique des travaux de Burkina International. Ses membres lui apportent sa capacité de réflexion et d'innovation intellectuelles. Il est composé d'un collège universitaire, d'un collège société civile, d'un collège secteur privé et d'un collège international

LES LABO CITOYEN DE BI

Les labos citoyens de Burkina International sont des rencontres qui peuvent prendre la forme d'un panel, d'une conférence publique, d'une audition d'experts ou d'acteurs d'une thématique donnée. Les informations ou données recueillies sont confrontées et/ou compléter par ou à des études, des recherches ou des expériences similaires et relatives à la thématique. Un rapport de synthèse issue de cette confrontation d'idées permet de produire un document scientifique ou technique à même de contribuer à apporter une solution, une démarche ou une approche des questions de la thématique. C'est de la prospective, c'est la conception de document d'aide à la décision.

INTRODUCTION

Le 26 novembre 2015 s'est tenu dans la salle de conférence de l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature (ENAM) un panel organisé par **Burkina International (BI)** sur le thème : « Les enjeux de la trêve sociale pour la gouvernance post-transition ».

Ce panel a été ponctué par des interventions fortes enrichissantes dont la prémisse a été celle du discours d'ouverture du Président de l'association, Harouna KABORE.

Dans son mot introductif, le Président de **BI** a situé le contexte dans lequel se tient ce panel et à décliner ces objectifs, lesquels se situent dans une vision prospective pour le développement économique et social du Burkina Faso.

1. De la clarification des concepts

Une trêve sociale est une période d'accalmie où les partenaires sociaux et les gouvernants se donnent une période pour relancer l'économie. Elle peut être de courte durée et ne saurait être un déni au droit à la manifestation. Elle vise l'amélioration des conditions matérielles des travailleurs en leur invitant au travail. Elle peut être matérialisée par un protocole d'accord ou une charte entre les protagonistes.

2. De la nécessité et des conditions de la trêve sociale

L'histoire des trêves sociales indique que celles-ci se révèlent indispensables à la suite de profondes crises, lesquelles affectent la stabilité politique et économique d'un pays. Le Gabon en 2003 et la Côte d'Ivoire en 2009 ont dû recourir à cette expérience.

La chute de l'ex président Blaise COMPAORE, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, a plongé le Burkina Faso dans une instabilité institutionnelle. La mise en place des organes de la Transition a permis bon an mal an de sauver la république du précipice. Au cours de la transition, les revendications sociales et corporatistes se sont décuplées. Toute chose ayant conduit à l'asphyxie par moment du pouvoir public avec pour conséquence l'augmentation du risque pays auprès des agences de notation. Dans un tel contexte, la nécessité de discuter sur une trêve sociale n'est pas superflue.

2.1. De la nécessité de la trêve sociale

Les années 2014 et 2015 ont été caractérisées au plan économique par un ralentissement de la croissance économique. Pour l'année 2014, la perte de croissance a été chiffrée à 1,7 point. Plusieurs facteurs d'ordres externe et interne l'expliquent.

Au plan interne, l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014 et le coup d'Etat du 16 septembre 2015 avec leurs corollaires d'arrêt de l'activité économique ont plongé l'économie dans des abîmes. En effet, la perte financière occasionnée par les événements du 30 et 31 octobre 2014 auprès des entreprises a été estimée à plus de 34 milliards. Aussi, ces dernières ont-elles vu les capacités productives

réduites de 70% en moyenne, mettant ainsi plus de 7800 travailleurs sur le carreau (Cf. Rapport d'analyse de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre sur les entreprises Burkinabè).

Au plan externe, la chute du cours du coton et de l'or doublée par l'appréciation du dollar par rapport au FCFA n'ont pas été sans conséquence.

Cette situation de léthargie économique a été mise à rude épreuve par les revendications syndicales et attentes sociales. Au niveau syndical, plusieurs luttes syndicales sectorielles ont été menées sous la Transition.

Ces luttes ont concerné les travailleurs du publique ou du parapublique (Ministère de la culture, Ministère des infrastructures, CAMEG, Inspecteurs et Contrôleurs du Travail, SOFITEX, etc.), et du privé (FILSAH, CANAL 3, SAP, FASOPLAST, LABOREX, SEMAFO, SMB, etc.).

La dernière rencontre annuelle Gouvernement/Syndicat datant du 6 novembre 2015 s'est achevée sur une note de satisfaction mitigée de la part des partenaires sociaux du gouvernement : « C'est bon mais, ce n'est pas arrivé », estime Bassolma BAZIE, président du mois des centrales syndicales.

Quant aux attentes populaires, elles sont allées crescendo et ne se manifestent plus uniquement à l'amélioration des conditions de vie et de travail. Elles se sont élargies à la justice avec un désir ardent de la manifestation de la vérité sur certains dossiers emblématiques : dossier Thomas SANKARA, dossier Norbert ZONGO, martyrs des 30 et 31 octobre 2014 puis du 16 septembre et jours suivant en 2015, etc. La lettre adressée par la coalition contre la vie chère (CCVC) aux candidats aux élections présidentielles du 29 novembre 2015 en dit long sur les attentes et les enjeux du front social. Dans le round 3 de

la série de sondage « Monitoring de la Transition » du journal Béné, il ressort que les points de satisfaction ou de déception sur la conduite de la transition s'articulent autour de la question judiciaire. L'enquête Afrobaromètre conduit par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) mentionne spécifiquement que la majorité des Burkinabè (62%) souhaitent que la lumière soit faite sur les martyrs de l'insurrection afin de permettre au pays d'aller de l'avant. Mieux le vœu d'immortalisation de ces martyrs en dit suffisamment quant au souhait que des actes d'une pareille ignominie ne se reproduisent au pays des Hommes intègres.

Ainsi, Face au paradoxe caractérisé par la baisse de la croissance économique et la montée des revendications populaires et corporatistes, l'impérieuse nécessité d'une discussion sur une trêve sociale s'impose. Elle doit être discutée sans tabou afin que démocratiquement, elle soit une nécessité qui s'impose à tous à l'étape actuelle du développement économique et sociale du Burkina Faso.

Dans cette optique, la trêve sociale doit s'inscrire dans le cadre d'un sursaut patriotique afin de sauver ce qui peut l'être encore, foi du Pr Magloire SOME (ex Secrétaire général du Syndicat national des enseignants chercheurs).

Dans le monde universitaire par exemple, le chevauchement entre les années académiques ne se résorbera tant que persistera le dialogue de sourd. Autant les étudiants doivent lâcher du lest dans leurs revendications, autant les gouvernants doivent en faire une préoccupation centrale au cours de leurs mandats.

2.2. Des conditions d'une trêve sociale

Lors du panel et de l'avis du Pr Augustin LOADA les conditions d'une trêve sociale sont à réunir à travers des signaux forts en amont par les nouvelles autorités. Aussi à l'en croire, évoquer cette problématique sans être suspecté par certaines chapelles politiques est un leurre dans la mesure où l'on évolue sur un terrain éminemment politique.

A un participant d'ajouter que la trêve sociale comme « marchandise » sera difficile à vendre tant le déficit de confiance est abyssal entre acteurs.

Devant ce tableau peint à l'encrier du déficit de confiance entre acteurs politiques, syndicaux et citoyens, faut-il désespérer de la possibilité d'une trêve sociale ? Quelles sont les conditions à réunir pour une trêve sociale ?

Les conditions générales de la réussite d'une trêve sociale :

- la responsabilité et le respect mutuel entre les partenaires sociaux : par-dessus les divergences d'appréciations, le fil du dialogue social ne doit pas se rompre, un dialogue social franc doit être le socle de base.
- une confiance mutuelle : les agendas politiques ne doivent obnubiler les uns et les autres au point de saper la confiance interpersonnelle ;
- le respect à la nation : la fibre patriotique, « Le Faso d'abord », doit être une boussole pour parer au délitement de l'Etat.

Outre ces généralités, les conditions de la trêve se déclinent sur deux plans.

2.2.1. Conditions d'une trêve sociale au plan politique

Au plan politique, **c'est surtout la qualité du personnel politique post-transition qui est l'enjeu principal.** Selon les panelistes, la configuration de la trêve sociale variera suivant le parti qui **gagnera les élections.** Seule l'issue des élections présidentielle permettra de faire une analyse plus nette. L'idée qui s'est dégagée est que des deux favoris des élections présidentielles, si l'état de grâce pourrait être concédé à une certaine classe politique en occurrence à l'Union pour le progrès et le changement (U.P.C), il n'en sera pas de même pour d'autres qui connaissent déjà les arcanes du pouvoir comme le Mouvement du peuple pour le progrès (M.P.P) dont les trois figures de proues sont familières à la gestion du pouvoir. Leur connaissance de la gestion des affaires publiques est considérée comme suffisante pour résoudre tous les problèmes immédiatement.

L'idée centrale serait que la franchise et la sincérité des acteurs politiques pèseront subséquemment. Tant que dans la conscience populaire, le sentiment « les uns mangent et les autres regardent » perdurera, il sera quasi-impossible de négocier les conditions d'une trêve sociale. D'autant que le « plus rien ne sera comme avant » a aiguisé la vigilance citoyenne. Les premières décisions politiques seront déterminantes dans l'approche du dialogue pour la mise en place d'une trêve sociale

2.2.2. Conditions d'une trêve sociale au plan judiciaire

Au plan judiciaire, le traitement des dossiers pendants en justice permettra de réconcilier les citoyens avec les institutions. Selon le Pr Séni OUEDRAOGO, les décisions judiciaires qui sont tardivement rendues dans le meilleur des cas, ou qui ne sont pas rendues du tout, le tout dans des conditions inévitables participent à fragiliser la puissance publique. Ce qui est préjudiciable à la capacité de l'Etat de regagner la confiance des citoyens et partant, d'imprimer sa politique générale.

Ainsi de la façon dont ces différentes questions seront abordées déterminera l'avenir de l'autorité de l'Etat. La quête de l'autorité de l'Etat à l'étape actuelle ne peut se faire qu'à travers une régulation interne des gouvernants. Ce qui requiert le passage des individus de sujet à citoyen ; des individus respectueux des valeurs républicaines.

2.3. De l'identification des acteurs de la trêve sociale

Si la nécessité de la trêve sociale est un gage pour la relance de l'économie, une autre question subsidiaire est l'identification des acteurs. Qui sont les protagonistes ?

Classiquement, ce sont les acteurs sociaux que sont les syndicats des travailleurs et le gouvernement. L'avènement de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs qui se retrouvent dans des cadres associatifs pour porter leurs revendications. Ces derniers vivent tant en milieu urbain et surtout en zone rurale. C'est dire que la trêve ne saurait se résumer aux acteurs traditionnels mais elle doit s'élargir à d'autres composantes de la population.

La trêve sociale est une problématique qui touche le patronat. Comme souligné plus haut, le secteur privé a connu de fortes protestations sous la Transition. Parce que de la façon dont les revendications corporatistes seront étudiées dans le secteur privé dépendra la situation économique.

La trêve sociale, enfin, doit se muer en une trêve politique, afin de s'élargir à la nouvelle opposition politique. La fracture politique créée suite à la perte du pouvoir par le Congrès pour la démocratie et le progrès (C.D.P) risque fort de raidir ses positions politiques. Or, il faut plus qu'un consensus politique pour asseoir une gouvernance post-transition.

3. Recommandations

En guise de recommandation, on peut retenir deux niveaux : des préalables et des questions principales à traiter pouvant contribuer à créer des conditions favorables pour ouvrir une discussion et aboutir à un accord sur une trêve sociale

Les préalables à remplir :

- ✓ l'urgence d'actes politiques forts : par-dessus les discours que les nouvelles autorités prononceront, **la gouvernance par l'exemplarité doit être le maître-mot.** Le discours d'investiture du futur président de la république doit d'être d'une clarté sur sa volonté de faire du dialogue social un outil de gouvernance associant les citoyens à la conduite des affaires du pays. Les priorités socio-économiques et les grandes réformes doivent être connues dans leurs grands axes au moins pour donner corps aux promesses de campagne. Les actions

des cent (100) premiers jours par exemple seront des gages de succès du dialogue préalable à l'acceptation d'une trêve sociale. Ainsi, les nouvelles autorités doivent :

- décriper les acteurs : l'organisation dans les brefs délais d'un dialogue social juste après l'investiture du nouveau président. Cette une occasion de rechercher et de trouver des solutions justes et acceptables « par tous, pour tous et surtout avec tous » comme l'a indiqué le gouvernement de la Transition lors de sa rencontre avec les syndicats en septembre 2015 ;
- ✓ tenir un langage de vérité à tous les acteurs : les différents acteurs doivent faire abstraction de leurs agendas et se tenir un langage de réconciliation des cœurs.

Les principales questions à traiter dans les discussions préalables à la trêve sociale :

- ✓ étudier avec les partenaires sociaux les modalités de réduction des coûts des produits de premières nécessités et des matériaux phares tel le ciment ;
- ✓ faire l'état des lieux des dossiers pendants relatifs aux crimes de sang et aux crimes économiques : Un point sur l'avancée des dossiers pendants doit être fait afin que les différents acteurs soient au même niveau d'information dès le départ ;
- ✓ étudier la problématique de la lutte contre la vie chère : la mise en œuvre des résultats de l'étude du ministre des infrastructures et de l'habitat relatif à la fixation du coût du loyer es un exemple;

- ✓ discuter avec les acteurs de la lutte contre la corruption les modalités de la prise des décrets d'application de la loi relative à la prévention et à la répression contre la corruption ;
 - ✓ étudier avec les acteurs sociaux les modalités de la prise des décrets d'application de la loi notamment régissant les emplois et les agents de la fonction publique conformément à sa nouvelle relecture ;
 - ✓ échanger plus généralement les échéanciers des décrets d'application des lois pouvant faire baisser la fièvre sociale ;
 - ✓ Indiquer clairement la suite à donner aux conclusions du rapport de la Commission de Réconciliation Nationale et des Reformes (CRNR)
-
- ✓ examiner avec le patronat le traitement des revendications des travailleurs du secteur privé : les partenaires sociaux doivent établir un calendrier de discussion sur les questions conflictuelles en attente ;
 - ✓ réguler des médias : Il ne s'agit pas de museler les medias (surtout pas car ce sera un recul très grave) mais de faire en sorte que ceux-ci soient des vecteurs de réconciliation et non d'envenimation du climat social par manque quelque fois de professionnalisme. Les organes de presse (radio, télé, presse écrite média en ligne) peuvent contribuer énormément à l'apaisement du climat social. Leur association au processus est indispensable ;
-
- ✓ mettre parallèlement à contribution la chambre de commerce, la chambre des mines, la chambre des métiers et les principales organisations faitières des commerçants et des artisans ;
 - ✓ associer les autorités coutumières et religieuses.

- ✓ Développer une campagne de sensibilisation sur le civisme et traiter sérieusement la question de l'insécurité en associant les partenaires sociaux

CONCLUSION

La sortie de crise est un moment particulièrement sensible dans le cycle de vie d'un conflit. Toute gouvernance post transition qui elle-même est la conséquence d'une crise connaît la même problématique. Mettre en place une trêve sociale, trouver un consensus entre les parties prenantes, envisager une reconstruction matérielle, politique et sociale efficace : toutes ces étapes menant à la paix ou à la stabilité sociale doivent être soigneusement préparées pour ne pas se solder par l'échec d'une rupture du dialogue.

Le dialogue social et sa préparation doivent être menés efficacement. Le principal but du dialogue social est de promouvoir le consensus et la participation démocratique des parties prenantes dans le monde du travail que sont les représentants des gouvernements, des employeurs, et des travailleurs. Lorsqu'il est bien mené, le dialogue social peut favoriser la résolution des questions économiques et sociales importantes, il peut promouvoir la bonne gouvernance, favoriser la paix, la stabilité sociale et stimuler le développement. L'Organisation internationale du travail (OIT) appréhende le dialogue social de façon large comme « celui qui inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement

d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun.»

La trêve sociale doit donc faire l'objet d'un dialogue social préalable qui sera assorti d'un protocole d'accord sur des questions à résoudre avec un calendrier de mise en œuvre et des éléments de suivi-évaluation

La pertinence et la nécessité de la trêve sociale ne doivent permettre de la considérer comme un sauf-conduit pour les gouvernants. Elle doit être une période pour permettre aux nouvelles autorités de prendre leurs marques. L'urgence des attentes sociales commande qu'elle soit de courte durée afin de restaurer la confiance au travail.

Aux gouvernants d'aller au charbon et de donner les gages d'être à la hauteur des espérances afin de désamorcer la poudrière à ciel ouvert.

ANNEXE

Annexe 1 : Termes de références du panel

Annexe 2 : Burkina International fait dans l'anticipation, in L'Observateur
Paalga N°9009 du vendredi 04 au dimanche 06 décembre 2015